

Les murs ont parfois des oreilles !



Les contours de la saison 2016 se dessinent. Le Comité Sportif National s'en est chargé. Toutefois les réflexions, les propositions de ce dernier doivent encore recevoir l'aval de l'Assemblée Générale de ce 28 octobre.

Une situation connue d'avance ! Le CSN se compose de dix membres représentant les dix provinces du pays. Toutefois, suite à la démission actée du représentant liégeois siégeant depuis le début de la présente législature, la partie flamande s'avérait majoritaire lors de sa dernière réunion car le remplaçant de la Principauté, désigné après quelques péripéties francophones et présent, ne pouvait pas participer au moindre vote pour la simple raison que sa nomination n'a toujours pas été entérinée par une Assemblée Générale. Cela devrait en principe se réaliser ce 28 octobre. La parité linguistique n'existait donc pas à cette occasion même si le mandataire liégeois pouvait s'exprimer.

Des premières indications ! Des bruits ont circulé, été repris sur différents sites. « *Coulon Futé* », *respectueux de ses principes, attend toutefois leur entérinement définitif avant de les publier, se contente pour l'instant d'émettre de premières constatations.*



Dans une de leurs rubriques hebdomadaires antérieures à la dite réunion du CSN, Jules et Jan (voir par ailleurs : « **Au Café des Sports avec J. & J. - 44 : Le réveil automnal** ») avaient évoqué l'intervention de Madame la parlementaire flamande Sabine Vermeulen interrogeant le Président du Parlement flamand au sortir du mémorable Châteauroux national d'août dernier. De prime abord, les propos du monde politique flamand exprimés à cette occasion semblent avoir été pris en considération à la Gaasbeeksesteenweg d'Halle (ce qui n'était pas toujours le cas précédemment), ont insufflé une certaine marche arrière dans la programmation débridée d'épreuves nationales depuis quelques campagnes. Un retour en quelque sorte à la sagesse, à la modération, à la gestion sportive en quelque sorte de la précédente législature.

Cette fois, le lobbying est d'une nature toute différente car la « menace » d'une possible épée de Damoclès manipulée par le politique flamand a fait prôner la raison. Normalement, des distances de vol seraient revues, moins de concours nationaux pour jeunes et pour yearlings programmés ce qui laisserait davantage de latitude aux entités provinciales autonomes ou réunies. Des moments stressants en perspective pour les organisateurs.

Selon la volonté et la détermination flamandes lors du dernier CSN, la protection des confrontations fédérales serait maintenue au même titre que le découpage en zones à une exception près.

En se référant aux propos de la députée flamande, un signe d'écoute attentive et un moyen avant tout de faire preuve de « docilité citoyenne », une commission des lâchers serait officiellement créée et intronisée, remplacerait la commission officieuse existante au lendemain du funeste Châteauroux II, dont la composition n'a jamais été dévoilée et dont l'existence même est mise en doute par beaucoup et ce... à juste titre.

Au conditionnel de se conjuguer au présent !



L'attente est de mise. Dans moins de trois semaines, au terme de l'Assemblée Générale prévue et dont l'ordre du jour définitif est imminent en principe, le présent remplacera le conditionnel pour évoquer le futur sportif de 2016. Les mandataires wallons auront-ils par la même occasion – enfin ? - des réponses aux questions posées aux plus hautes instances nationales et au président en particulier ? L'avenir nous le dira.